



01-06-2012

Mod9bis – Nouvelle procédure

Le 11 juin 2012, le release se fera dans la nouvelle version de GALOP. Cela a pour conséquence qu'à partir de cette date, une nouvelle procédure sera d'application pour l'envoi et le chargement du Mod9bis.

1. Nouvelle méthode dans GALOP pour envoyer le Mod9bis directement au SSGPI

Un nouvel écran a été ajouté dans GALOP pour envoyer directement le Mod9bis au SSGPI (Actions/Mod9bis/envoyer Mod9bis).

Cette procédure remplace donc l'ancienne méthode où l'on créait un Mod9bis sur le PC qui devait ensuite être envoyé manuellement à l'adresse PUMA "SSGPI.MOD9BIS".

Le calendrier pour l'envoi du Mod9bis est maintenu au 3ème jour ouvrable du mois (voir www.ssgpi.be/notes et faq/ssgpi-59-err-12-f).

2. Remise directe au SSGPI du Mod9bis corrigé

Une nouvelle procédure a également été développée pour l'envoi d'un Mod9bis corrigé.

Une méthode simple et rapide remplace à partir du **11 juin** l'impression des corrections du Mod9bis et l'envoi par la poste au SSGPI.

Le nom, la date et l'heure de l'envoi seront enregistrés localement pour contrôle et preuve de l'envoi.

De plus, TOUS les Mod9bis corrigés envoyés peuvent être consultés au lieu de seulement le dernier Mod9bis d'un membre du personnel pour une indemnité spécifique.

3. Le Mod9bis du mois de juin pour les zones qui ont opté pour le modèle de décentralisation "LIGHT"

Si le Mod9bis pour les zones Light est envoyé avant le 8 juin 2012, les zones de police doivent le charger elle-même selon l'ancienne procédure.

Après le 8 juin, il ne sera plus possible de charger soi-même le Mod9bis, et les zones de police Light devront contacter le satellite compétent.

4. Pour quelles zones de police la nouvelle procédure est-elle d'application?

La nouvelle procédure pour l'envoi du Mod9bis est d'application pour toutes les zones de police qui travaillent avec l'application GALOP.

Pour les zones de police qui ne travaillent pas avec l'application GALOP, l'ancienne procédure reste d'application.